Résultats des votes pour la consultation sur l'élaboration du PLUi Aure Louron

Détail des avis défavorables avec les motifs

	CDPENAF			
REDUCTION ENAF – OAP	**FAVORABLE**	**DÉFAVORABLE**	**ABSTENTION**	Motif avis défavorable
Porte des Vallées				
SAR1		1		consommation excessive de l'espace/ enclavement de parcelles agricoles
SAR3		1		OAP non présente dans le cahier des OAP / consommation excessive de l'espace : envisager un phasage d'ouverture à l'urbanisation
ILH2		1		consommation excessive de l'espace / discontinuité du bâti existant sur une partie de l'OAP
BEY1		1		consommation excessive de l'espace / discontinuité du bâti existant sur une partie de l'OAP
BEY3		1		consommation excessive de l'espace / discontinuité du bâti existant sur une partie de l'OAP + présence de boisement
Etoile d'Arreau				
AR1		1		favorable pour l'OAP sauf parcelle avec id 146 pour créer un parking car situé à proximité d'une continuité écologique
AR6		1		dans le périmètre de réciprocité d'un bâtiment agricole
CAD1		1		favorable pour les secteurs A et B de l'OAP et défavorable pour le secteur C en discontinuité +consommation excessive de l'espace
BACO1		1		favorable pour les deux bandes au nord et au sud longeant le bâti existant et défavorable pour l'extension (discontinuité du bâti : loi montagne)
BAR2		1		consommation excessive de l'espace en extension
CDE1		1		consommation excessive de l'espace en extension (discontinuité du bâti : loi montagne) + aléa faible à moyen
JEZ1		1		favorable sur la partie nord de l'OAP et défavorable sur la partie sud en dessous de la zone de nature à créer ou préserver : consommation excessive de l'espace en extension
JEZ2		1		consommation excessive de l'espace en extension
LAN1		1		consommation excessive de l'espace en extension (discontinuité du bâti : loi montagne) + aléa faible à moyen
Vallée d'Aure				
ANC1		1		consommation excessive de l'espace/ phasage à envisager
AUL1		1		consommation excessive de l'espace en extension
BZA1		1		Défavorable pour extension au delà de zone U (secteur nord ouest): consommation excessive de l'espace
CAMP1		1		consommation excessive de l'espace en extension
GRE1		1		consommation excessive de l'espace en extension (parcelles déclarées RPG)
GRE2		1		consommation excessive de l'espace en extension (discontinuité du bâti : loi montagne +parcelles déclarées RPG) Projet ?
GUCA1		1		consommation excessive de l'espace +parcelles déclarées RPG
GUCE1		1		consommation excessive de l'espace
Haute Vallée d'Aure				
ARA1		1		consommation excessive de l'espace en extension (discontinuité du bâti : loi montagne)
ARA2		1		consommation excessive de l'espace
ARA3		1		consommation excessive de l'espace en extension (discontinuité du bâti : loi montagne) / favorable si secteur B est retiré

ARA5		1		consommation excessive de l’espace en double rideau
AZE1		1		consommation excessive de l’espace en extension pour secteurs A et C de l’OAPet favorable pour le secteur B de l’OAP
BOU1		1		consommation excessive de l’espace en extension
BOU2		1		consommation excessive de l’espace en extension (discontinuité du bâti : loi montagne)
CADTRAC1		1		consommation excessive de l’espace en extension pour secteur B de l’OAP (discontinuité du bâti : loi montagne) et favorable pour le secteur A de l’OAP
ENS1		1		consommation excessive de l’espace en extension
EST2		1		consommation excessive de l’espace en extension (discontinuité du bâti : loi montagne)
SAI1		1		consommation excessive de l’espace
SAI2		1		consommation excessive de l’espace en extension
VIA2		1		consommation excessive de l’espace +parcelles déclarées RPG
VIA3		1		consommation excessive de l’espace en double rideau de deux habitations isolées (discontinuité du bâti : loi montagne)
VIA4		1		consommation excessive de l’espace en extension +parcelles déclarées RPG
VIA5		1		consommation excessive de l’espace en extension + présence de boisement
VIG1		1		consommation excessive de l’espace en extension +parcelles déclarées RPG (étude CETE 2013 sur espace de plaine agricole à préserver)
Vallée du Louron				
ADP1		1		consommation excessive de l’espace en extension (discontinuité du bâti : loi montagne)
AVA2		1		consommation excessive de l’espace en extension en double rideau à proximité d’espace boisé
AVA3		1		consommation excessive de l’espace en extension (discontinuité du bâti : loi montagne) +parcelles déclarées RPG
BDL1		1		consommation excessive de l’espace en extension
BDL2		1		zone humide et zone rouge du PPRN
BDL3		1		consommation excessive de l’espace en extension pour le secteur A de l’OAP (discontinuité du bâti : loi montagne) et favorable pour le secteur B de l’OAP
CFAC1		1		consommation excessive de l’espace en extension /choix de développement à opérer sur 1 ou 2 OAP
CFAC1		1		consommation excessive de l’espace en extension /choix de développement à opérer sur 1 ou 2 OAP
CFAC2		1		consommation excessive de l’espace en extension /choix de développement à opérer sur 1 ou 2 OAP
CFAC3		1		consommation excessive de l’espace en extension /choix de développement à opérer sur 1 ou 2 OAP
CFAC4		1		consommation excessive de l’espace en extension /choix de développement à opérer sur 1 ou 2 OAP
ESTV1		1		consommation excessive de l’espace en extension (revoir l’OAP en retirant la partie consacrée au parking)
GEN1		1		consommation excessive de l’espace en extension
GER1		1		consommation excessive de l’espace en extension sur secteur A et une partie du secteur B de l’OAP
GER2		1		consommation excessive de l’espace en extension (discontinuité du bâti : loi montagne) +parcelles déclarées RPG+ OAP succinte avec prévision de 500 logements sur 9364m2 (relève de l’UTN??)
LDEV5		1		consommation excessive de l’espace en extension (discontinuité du bâti : loi montagne) + présence d’un corridor écologique et d’une espace boisé
LDEV6		1		consommation excessive de l’espace en extension
LDR1		1		consommation excessive de l’espace en extension

VIELOU1		1		consommation excessive de l’espace en extension +parcelles déclarées RPG
VIELOU2		1		consommation excessive de l’espace en extension
total	**0**	**59**	**0**	

Défavorable à l’unanimité